

ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL ET SANITAIRE

La direction des Solidarités et de la Santé Publique instruit les subventions destinées aux associations relevant du domaine social et du domaine sanitaire.

Les demandes de subvention sont examinées par la Commission « Solidarités, Santé, Insertion ».

Domaine social :

Associations caritatives (aide alimentaire, vêtements, etc,...)

Associations intervenant auprès de personnes âgées (clubs, animation,...)

Associations d'insertion (activités d'insertion en faveur de personnes en difficulté,...)

Associations d'économie solidaire (échange de services,...)

Domaine de la Petite enfance et famille :

Associations intervenant en matière de petite enfance (modes de garde et d'accueil, animations autour de la petite enfance,...)

Associations concernant la parentalité et la famille (animations en direction des parents,...)

Domaine sanitaire :

Associations œuvrant en faveur des personnes handicapées

Associations œuvrant en faveur des personnes malades ou anciens malades

Associations réalisant des actions de promotion de la santé, de prévention et d'éducation pour la santé et notamment dans le domaine des addictions, des Infections Sexuellement Transmissibles (I.S.T.), du Sida ou de la santé psychique

Associations intervenant pour la régulation des chats et chiens errants

